

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2000/....008..../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LE TRAITE d'HARMONISATION
DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (OHADA).**

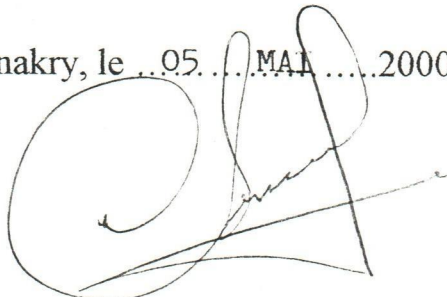
L'Assemblée Nationale de la République de Guinée
Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59 et 77 ;
Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue le Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est ratifié le TRAITE d'HARMONISATION du DROIT DES
AFFAIRES en AFRIQUE (OHADA).

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la
République de la Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le ...05... MAI2000



GENERAL LANSANA CONTE